



HAL
open science

La Transparence : objet social, discursif et médiatique

Jimmy Bordarie, Audrey Damiens, Nathalie Levy

► **To cite this version:**

Jimmy Bordarie, Audrey Damiens, Nathalie Levy. La Transparence : objet social, discursif et médiatique. SociologieS, 2020, 10.4000/sociologies.14933 . hal-03256335

HAL Id: hal-03256335

<https://hal.science/hal-03256335>

Submitted on 10 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Transparence : objet social, discursif et médiatique

Introduction du Dossier

Transparency: social, discursive and mediatic object. Introduction

Jimmy Bordarie, Audrey Damiens et Nathalie Levy



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/14933>

DOI : 10.4000/sociologies.14933

ISSN : 1992-2655

Éditeur

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Ce document vous est offert par Université de Tours



Référence électronique

Jimmy Bordarie, Audrey Damiens et Nathalie Levy, « La Transparence : objet social, discursif et médiatique », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 13 octobre 2020, consulté le 10 juin 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/14933> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.14933>

Ce document a été généré automatiquement le 10 juin 2021.



Les contenus de la revue *SociologieS* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

La Transparence : objet social, discursif et médiatique

Introduction du Dossier

Transparency: social, discursive and mediatic object. Introduction

Jimmy Bordarie, Audrey Damiens et Nathalie Levy

Introduction

- 1 Le 4 avril 2019 a eu lieu la journée d'études interdisciplinaires « Médias, discours et transparence » organisée à l'Institut universitaire de technologie de l'université de Tours et dont sont issues les différentes contributions de ce Dossier thématique.
- 2 L'objectif de ce Dossier est de proposer un ensemble d'études s'intéressant à la transparence comme objet polymorphe, à la fois social, discursif et médiatique et objet de communication normatif, tant sur les plans politique, économique que juridique. À travers lui, nous souhaitons comprendre les revendications et intentions des acteurs sociaux lorsqu'ils parlent de transparence. Par contraste et dans un jeu de clair-obscur, les discours sur la transparence renvoient à la notion d'opacité. Parler de transparence, c'est revendiquer ou réclamer un fonctionnement clair, qui ne soit pas dissimulé. Et si l'on parle de transparence, c'est *a priori* parce qu'elle ne s'impose pas d'elle-même. Elle coexiste avec l'opacité que les discours sur la transparence vont pouvoir réduire, supprimer, dissimuler, ou parfois rendre plus obscure qu'elle ne l'est déjà. Ainsi, ces discours nous parlent à demi-mots des intentions de ceux qui les produisent. Ces acteurs, du secteur public ou privé, visent un objectif lorsqu'ils parlent de transparence.
- 3 Ce Dossier cherchera alors à interroger le rôle de cette transparence dans la relation qui nous unit aux autres. En sociologie, comme dans les sciences de l'information-communication, l'idéal supposé par la transparence se manifeste par une quête de la vérité qui semble être le seul chemin possible pour éclairer les intentions et les enjeux communicationnels à l'œuvre au sein des interactions sociales et des processus

médiatiques. Sur ce chemin de la vérité, les obstacles sont multiples (enjeux discursifs et fausses informations, enjeux sociaux et intentions déguisées des acteurs, enjeux médiatiques et modalités et temporalités de diffusion de l'information). Mais les sciences juridiques apparaissent alors être un allié dans cette quête de vérité, alors défendue comme valeur hégémonique de notre société, pouvant néanmoins se retourner parfois contre ceux-là mêmes qui font preuve de transparence, la prônent, ou exigent des autres d'être transparents. Pourtant, comme en témoignent les sciences économiques et politiques, la transparence affichée n'est pas toujours pour autant sans dissimuler certains enjeux de régulation et d'uniformisation des pratiques, ou certains enjeux d'asymétrie informationnelle pouvant alors nuire aux individus. Cette asymétrie nous renvoie au cœur même de la problématique posée dans ce Dossier : notre relation à autrui.

- 4 Les contributions de ce Dossier permettent la reformulation de ces questionnements en appréhendant les limites de la transparence, traitée et analysée successivement comme objet social, discursif et médiatique. Nous envisagerons tout d'abord la transparence comme enjeu médiatique où les acteurs semblent alors en quête de vérité. Ensuite, nous verrons qu'il existe des enjeux juridiques où le droit apparaît comme un support dans cette quête de vérité. Par ailleurs, l'analyse de certains enjeux politiques et économiques révéleront la polymorphie des intentions des parties impliquées. Enfin, l'analyse des enjeux interactionnels et psychosociaux sous-tendus par les injonctions à la transparence mettront en lumière les limites inhérentes aux processus relationnels, à soi-même et à autrui.

Transparence des discours informatifs : de la méfiance à la quête de vérité

- 5 Les discours informatifs sont parfois le relais de *fake news* qui constituent un objet d'études scientifiques de plus en plus important en sociologie, en sciences de l'information communication et en droit ¹. Les *fake news* peuvent se définir comme des discours en rupture avec d'autres qui, plus objectifs, revendiquent une certaine vérité, pourtant parfois peu crédible pour certain·es (Bigot, 2018 ; Troude-Chastenet, 2018). Face à ces *fake news*, la quête de transparence émerge à travers le *fact-checking* qui consiste à vérifier les sources et données à disposition (Bigot, 2017a ; Dobbs, 2012 ; Graves, Nyhan & Reifler, 2016 ; Stencel, 2018). Lorreine Petters nous propose dans ce dossier une analyse de trois médias brésiliens de *fact-checking* et de leurs pratiques durant l'entre-deux tours des dernières élections brésiliennes ayant conduit à l'élection de Jair Bolsonaro. L'autrice s'intéressera aux enjeux pour certains médias de lutter contre les *fake news*. Cette étude participe par ailleurs à la mise en lumière de la mondialisation des problématiques liées aux *fake news*, dont Patrick Troude-Chastenet proposait déjà une analyse dans trois pays (le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et la France) (Troude-Chastenet, 2018).
- 6 Les professionnel·les de l'information dévoilent une intention particulière à travers cette méthode et cette (en)quête qui, si en d'autres temps elle avait lieu avant, semble désormais avoir lieu après la diffusion de l'information (Bigot, 2017b). Dans le même temps, ce changement dans la temporalité de cette vérification (avant ou après la diffusion) nous dit aussi quelque chose du monde dans lequel nous vivons : la vérité est secondaire. Si la véracité de l'information doit être vérifiée après que celle-ci a déjà été

donnée, il semble donc plus important que l'information – quelle qu'elle soit – soit donnée, quitte à se rendre compte, après-coup, qu'elle n'était pas vraie. Cette démarche s'inscrit alors dans un monde de la « post-vérité » (Cooke, 2018 ; Dieguez, 2018 ; Revault d'Allonnes, 2018) qui révèle la lutte permanente qui s'opère entre transparence et opacité. Plus encore, dans ce combat, la transparence est de plus en plus mise à mal puisque les acteurs redoublent d'efforts en mettant en place *a posteriori* des méthodes comme le *fact-checking* pour contrer ces *fake news*.

- 7 En d'autres termes, dans cette démarche, l'acteur cherche souvent à contredire un discours existant, afin d'éclairer quelque chose paraissant obscur et de rétablir une certaine vérité (Lévrier, 2016). Pourtant, l'existence même de ces *fake-news*, que des individus y adhèrent ou les relayent, soulève avant tout la question du rapport qui unit ces individus aux sources d'information et d'autorité traditionnelles. Dans ce cadre, la contribution de Fateh Chemerik nous éclairera notamment sur cette démarche adoptée par les médias francophones algériens, conséquence directe de la rupture et de la défiance à l'égard des structures institutionnelles algériennes et de leurs objectifs affichés. L'auteur s'intéressera particulièrement à la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE) et à la volonté des médias de mettre en lumière les enjeux véritables de son rôle dans le cadre des élections algériennes. Ce travail nous semble bien illustrer les processus de désinformation parfois mis en œuvre (Huygue, 2016), renforçant l'idée que la problématique en jeu concerne avant tout « la perte de confiance dans les médias classiques ou dans les autorités » (Huygue, 2018, p. 87).
- 8 Ainsi, tout en étant de plus en plus au cœur des discours et des préoccupations actuelles, cette quête de la transparence nous révèle la difficulté de plus en plus grande à pouvoir la trouver et à y accéder. Dans un rapport dialectique, les injonctions à la transparence se font de plus en plus manifestes parce que cette même transparence semble de moins en moins évidente. Si ces problématiques sont aussi soumises au processus de la mondialisation, elles existent par ailleurs à différents niveaux. En effet, si nous avons vu qu'elles sont prégnantes dans la presse journalistique (Charaudeau, 1997, 2005) et dans les champs sociaux et politiques (Chemerik, 2018 ; Watine & Beauchamp, 2000), elles se sont aussi démocratisées avec les réseaux sociaux (Badouard, 2017 ; Wardle & Derakhshan, 2017) qui participent à la construction d'un espace public de l'information en ligne (Demers, 2012 ; Garcin-Marrou, 2018).

Transparence des acteurs sociaux : des enjeux juridiques

- 9 Ce nouvel espace public fait aussi l'objet de préoccupations liées à la transparence à d'autres égards que la quête de vérité de l'information diffusée. Certains dysfonctionnements liés à l'information en ligne ont émergé ces dernières années. L'utilisation ou la récupération de données personnelles des utilisateurs du numérique, notamment rendue possible par la transparence des utilisateurs des réseaux sociaux sur leur vie privée, a fait l'objet de polémiques. Les sciences juridiques s'intéressent elles aussi à ces questions qui ne résistent pas au phénomène sociologique de juridicisation de la société selon lequel se développe la transposition de normes sociales en des règles juridiques et, par extension, le développement de la régulation juridique dans tous les domaines de la vie. L'un de ses aspects est alors l'augmentation des règles de droit pour régir les activités sociales, notamment par la consécration de certaines

valeurs (Delpeuch, Dumoulin & de Galembert, 2014). Cette idée de valeurs revient fréquemment dans les quelques réflexions juridiques portant sur le concept général de la transparence en droit. En effet, pour les rares auteurs qui s'y sont confrontés, la transparence s'est construite autour de certaines notions-clés qui lui sont associées telles que la légalité, l'intelligibilité, le contrôle ainsi que la responsabilité, l'honneur, ou encore la moralité et la véracité (Baume, 2011). Or ces derniers éléments renvoient directement aux enjeux poursuivis par les journalistes ou les penseurs et chercheurs qui s'y sont intéressés en philosophie, sociologie ou encore dans les sciences de l'information-communication. Les objets juridiques désignés par ce terme étant variés, la transparence prend des formes diverses comportant tant des significations juridiques que des connotations fondées sur des valeurs (Kerleo, 2015).

- 10 En dehors de ces questionnements conceptuels, la transparence en droit est un objet d'étude à la fois très ancien et très récent (Gutmann, 2014). Elle est aujourd'hui largement intégrée dans les réflexions des différentes disciplines du droit avec des intentions différentes, que ce soit par une appréhension juridique des manifestations non juridiques de la transparence ou par le développement de manifestations juridiques de la transparence. Plus précisément, lorsque le droit appréhende des manifestations non juridiques de la transparence, elle est alors envisagée comme un état et non comme un processus. Cet état de transparence devient dès lors le sujet du discours juridique dont l'intention est sans doute d'en préciser, si ce n'est encadrer, les conséquences juridiques. En ce sens, la contribution d'Audrey Damiens nous éclairera, dans la perspective du droit civil, sur les risques juridiques qu'encourent les utilisateurs lorsqu'ils acceptent, dans une certaine forme de transparence, de dévoiler leur vie privée sur les réseaux sociaux. On retrouve l'idée déjà rencontrée de l'appréciation de la vérité dans un discours pour laquelle l'organisation juridique de la preuve ne serait que le miroir des structures culturelles générales (Rosen, 1989). En effet, les données qui sont issues des réseaux sociaux sont parfois utilisées comme preuves afin de permettre aux juges de délibérer dans des contentieux divers, notamment de la sphère conjugale par une transposition tout à fait justifiée des règles communes de la preuve imposant la loyauté (Binet, 2015), ou de la sphère professionnelle malgré les difficultés relatives à l'espace particulier que constituent les réseaux sociaux (Caprioli, 2012 ; Mayoux, 2018).
- 11 Cette sphère professionnelle est par ailleurs propice au développement de la transparence comme recherche d'un idéal où elle est promue cette fois comme une injonction du droit dont elle est l'objet. Il s'agira alors de manifestations juridiques de la transparence. À cet égard, Marine Zeimet mettra en lumière dans ce Dossier les limites de l'action juridique et certains paradoxes dans les injonctions à la transparence dans le cadre du droit du travail. L'autrice soulignera que, comme en droit général, le discours juridique sur la transparence en droit du travail révèle une notion vague représentant aussi bien des normes que des idéaux. Mais le discours du droit du travail présente certaines particularités qui ne s'expliquent que par une conception restrictive de la transparence. Cette conception fait du discours, entendu cette fois comme un ensemble d'informations, un outil au service de la transparence – outil dont le rôle est d'influencer le comportement de celui qui est tenu de le produire ou de le diffuser.

La transparence des acteurs sociaux : des enjeux politiques et économiques

- 12 De nombreuses autres manifestations juridiques allant en ce sens pourraient être développées. En effet, au-delà de l'obligation des entreprises à tenir leurs salariés informés de leurs droits, des dispositifs ou des mesures qui sont mises en place (Dabosville, 2013), c'est pour l'ensemble des questions liées aux affaires publiques en général que la transparence semble devenir un enjeu crucial pour le droit. Est alors mise en place la transparence administrative, sans toujours la nommer d'ailleurs : la notion est adoptée d'abord par la doctrine au terme d'un long processus et le bilan accompagné de perspectives d'évolution souligne à la fois la continuité et la rupture apportées par la notion dans le droit administratif (Lasserre, Lenoir & Stirn, 1987). La liste pourrait encore s'allonger : il est aujourd'hui possible de parler de transparence comptable (Levannier-Gouël, 2018) et du financement des syndicats (Rade, 2014). Le droit – et particulièrement le droit issu de l'Union européenne – soumet aussi les acteurs économiques, notamment du numérique, à des injonctions juridiques à plus de transparence. En attestent par exemple le droit au déréférencement ² depuis 2014 et le règlement européen sur la protection des données personnelles ³ depuis 2016, soulignant la volonté d'une véritable coalition promouvant la transparence afin d'éviter des pratiques pouvant desservir les intérêts des citoyens.
- 13 Or, certaines pratiques au sein même des institutions européennes souffrent parfois d'un manque de transparence. Selma Josso nous proposera, à travers l'exemple du Semestre européen, une analyse de certaines de ces pratiques pouvant parfois conduire à questionner les intentions réelles de ces acteurs politiques. En effet, face au déficit démocratique dont souffre l'Union, les institutions européennes ont mis en place une stratégie communicationnelle axée notamment sur l'Internet (Badouard & Malherbe, 2015). Celle-ci poursuit deux objectifs complémentaires : expliciter le fonctionnement de l'Union européenne et mettre en place les conditions de réalisation d'une démocratie participative. Appliquée au Semestre européen (cycle annuel de coordination des politiques économiques), cette stratégie permet d'avoir accès assez facilement aux éléments permettant d'en comprendre le fonctionnement (procédure, calendrier, documents) et les implications juridiques supposées. Mais précisément et paradoxalement, l'autrice montrera que cette transparence affichée cache l'opacité des implications juridiques réelles pour les États membres. À partir de l'examen français, Selma Josso décryptera les recommandations clôturant le cycle Semestre européen et soulignera leurs contradictions avec leur nature juridique. Bien que rattachées à la *soft law* en raison de leur absence traditionnelle de force obligatoire et contraignante, elles se révéleront être des injonctions non-négociables à adopter le comportement « recommandé » empiétant dès lors sur les compétences nationales des États membres (Barbier 2012 ; Moreau, 2018).
- 14 De la même façon, des directives européennes concernant des décisions réglementaires visant la transparence des banques ont vu le jour ces dernières années ⁴. Celles-ci sont la conséquence de pratiques peu transparentes dans les domaines bancaire et financier qui reflètent une situation courante de marché dans laquelle l'information dont disposent les acteurs pour prendre leur décision d'échange est imparfaite. L'asymétrie d'information peut porter préjudice aux consommateurs car la difficulté pour eux réside dans l'identification de l'ensemble des choix possibles, dans la connaissance des

produits disponibles et de leur prix. Si la caractéristique des biens ne semble pas poser de difficulté pour des produits simples achetés communément, la complexité des produits peut conduire à des inefficacités de marché (Akerlof, 1970). Appliqué aux produits bancaires, les inefficacités de marché résultant de l'existence d'une information imparfaite peuvent être directement imputables à une mauvaise information des consommateurs et à un manque de transparence des pratiques commerciales qui entretiennent l'opacité sur les produits et les tarifs pratiqués.

- 15 Cette opacité reflète les intentions non explicites des acteurs économiques, alors même que le Conseil d'analyse économique (2008) souligne les enjeux liés à la transparence de l'information appliquée aux produits financiers. Dans ce cadre, la contribution d'Éric Dehay et Nathalie Lévy questionnera les enjeux économiques de la transparence des banques grâce à l'analyse des discours des établissements financiers ainsi que ceux des consommateurs face à la mise en place de « produits financiers simples ».

La transparence : pierre d'achoppement nécessaire de la dialectique soi-autrui

- 16 L'ensemble des contributions de ce Dossier met en lumière deux enjeux dans le rapport à la transparence. D'une part, le premier enjeu semble être la quête de la vérité, à travers par exemple le *fact-checking* et l'analyse, grâce aux médias, des intentions de certaines institutions politiques. Cette quête semble être nécessaire pour aspirer au Bien, comme le défendait Platon et plus récemment Auguste Comte (1844). C'est alors dans cette quête que l'on trouve les moyens d'actions et des applications concrètes. Les décisions de justice, comme évoquées dans les différentes propositions de ce Dossier, visent le Bien commun et sont une illustration de cette nécessité de vérité à travers la transparence. D'autre part, le second enjeu semble être lié aux limites même de la transparence dans les pratiques des acteurs sociaux, qu'ils soient juridiques, politiques ou économiques. Car en effet, se posent les intentions des acteurs mais aussi les limites mêmes de l'exercice de la transparence. Celle-ci semble alors apparaître comme une injonction problématique à différents égards. Problématique pour celles et ceux qui n'ont pas accès à toutes les informations. Problématique pour celles et ceux qui tentent de dissimuler leurs véritables intentions. Toutes ces contributions participent à souligner la complexité du rapport que nous entretenons à la transparence. Sous une terminologie, des concepts et parfois des supports complexes, les intentions et la transparence de chacun deviennent une énigme à celles et ceux qui n'ont pas les codes pour les décrypter. Car c'est bien ce dont il s'agit dans ce Dossier : le rapport à l'autre et les attentes formulées à son égard. N'est-ce pas le sens même des injonctions juridiques, qu'elles concernent les acteurs économiques, sociaux ou politiques, que de formuler des attentes à l'égard de l'autre ?
- 17 Si la journée d'études cherchait initialement à éclaircir l'opacité, à comprendre les revendications et les intentions des acteurs sociaux lorsqu'ils parlent de transparence, ce Dossier nous conduit surtout à saisir combien la compréhension de ces discours nécessite des outils de décryptage, d'analyse et de compréhension. Or, peut-être pouvons-nous trouver ces outils à deux endroits ? D'une part, le numérique que l'on peut envisager comme l'avenir de l'être humain semble pouvoir jouer un rôle important dans le contrôle de la transparence. C'est déjà le cas pour des institutions politiques grâce à des associations citoyennes par exemple (Badouard 2014 ; Mabi 2013).

D'autre part, la philosophie, mère de toutes les sciences, permet de questionner ce que nous recherchons lorsque nous enjoignons l'autre à plus de transparence.

BIBLIOGRAPHIE

- AKERLOF G. (1970), « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 84, n° 3, pp. 488-500.
- BADOUARD R. (2014), « La mise en technologie des projets politiques. Une approche "orientée design" de la participation en ligne », *Participations*, n° 1, pp. 31-54.
- BADOUARD R. (2017), *Le désenchantement de l'internet. Désinformation, rumeur et propagande*, Limoges, FYP Éditions.
- BADOUARD R. & M. MALHERBE (2015), « La communication des Institutions européennes sur Internet : vingt ans d'expérimentation politique », *Communication et Langages*, vol. 1, n° 183 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2015-1page-31.htm>
- BARBIER J.-C. (2012), « Quelle destinée pour la "politique sociale" de l'Union européenne ? De la Stratégie de Lisbonne à l'Europe 2020 : évolution du discours politique », *Revue internationale du travail*, vol. 151, n° 4, pp. 413-438.
- BAUME S. (2011), « La transparence dans la conduite des affaires publiques. Origines et sens d'une exigence », *Raison publique* [En ligne] <http://www.raison-publique.fr/article459.html> (Consulté le 31 mai 2017).
- BIGOT L. (2017a), « Le fact-checking ou la réinvention d'une pratique de vérification », *Communication & langages*, vol. 192, n° 2, pp. 131-156.
- BIGOT L. (2017b), « Les journalistes fact-checkers français entre réinvention de la vérification et quête de reconnaissance professionnelle », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 18, n° 2, pp. 19-31.
- BIGOT L. (2018), « Rétablir la vérité via le fact-checking : l'ambivalence des médias face aux fausses informations », *Le Temps des médias*, vol. 30, n° 1, pp. 62-76.
- BINET J.-R. (2015), « De Facebook, du Loto et du divorce », *Droit de la Famille*, n° 2, p. 25.
- CAPRIOLI E. (2012), « À défaut de preuve du caractère public de la conversation tenue sur Facebook, le licenciement est sans cause réelle et sérieuse – Note sous CA Rouen, 15 novembre 2011 », *Communication – Commerce électronique*, n° 9, p. 103.
- CHARAUDEAU P. (1997), *Le Discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Éditions Nathan.
- CHARAUDEAU P. (2005), *Les Médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, Éditions De Boeck Sup.
- CHEMERIK F. (2018), *La Mobilisation du parler populaire dans la presse francophone algérienne. Repérage et analyse des stratégies des acteurs médiatiques à partir de la couverture du match Égypte-Algérie de novembre 2009*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.

- COMTE A. (1995 [1844]), *Discours sur l'esprit positif*, Paris, Éditions Vrin.
- CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (2008), « La crise des subprimes », Paris, La Documentation Française.
- COOKE N. (2018), *Fake News and Alternative Facts: Information Literacy in a Post-truth Era*, Chicago, ALA Editions.
- DABOSVILLE B. (2013), *L'Information du salarié : contribution à l'étude de l'obligation d'informer*, Thèse de Doctorat en Droit du travail, Paris X - Nanterre.
- DELPEUCH T., DUMOULIN L. & C. DE GALEMBERT (2014), *Sociologie du droit et de la Justice*, Paris, Éditions Armand Colin.
- DEMERS F. (2012), « Le défi de la construction d'un public pour le journalisme au temps de Google Analytics », *Tic&société*, vol. 6, n° 1 [En ligne] <https://ticetsociete.revues.org/1162>
- DIEGUEZ S. (2018), *Total bullshit ! Au cœur de la post-vérité*, Paris, Presses universitaires de France.
- DOBBS M. (2012), « The Rise of Political Fact-Checking », *Media Policy Initiative*, Research paper, New America Foundation [En ligne] <https://www.issueab.org/resources/15318/15318.pdf>
- GARCIN-MARROU I. (2018), « Espace public et production de l'information », *Études de communication*, n° 50, pp. 129-146.
- GRAVES L., NYHAN B. & J. REIFLER (2016), « Understanding Innovations in Journalistic Practice: A Field Experiment Examining Motivations for Fact-Checking », *Journal of Communication*, n° 66, pp. 102-138.
- GUTMANN D. (2014), « Transparence des relations entre Administration et contribuable : quel équilibre ? », *Revue de droit fiscal*, n° 50, p. 17.
- HUYGHE F.-B. (2016), *La Désinformation, les armes du faux*, Paris, Éditions Armand Colin.
- HUYGHE F.-B. (2018), « Que changent les fake news ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 2, n° 110, pp. 79-87.
- KERLEO J.-F. (2015), *La Transparence en droit. Recherche sur la formation d'une culture juridique*, Bibliothèque des thèses, Droit public, Paris, Éditions Mare et Martin.
- LASSERRE B., LENOIR N. & B. STIRN (1987), *La Transparence administrative. Politique d'aujourd'hui*, Paris, Presses universitaires de France.
- LEVANNIER-GOUËL O. (12/2018), « Transparence financière et accès aux documents comptables », *Semaine sociale Lamy*, n° 1841, pp. 12-14.
- LÉVRIER A. (2016), *Le Contact et la distance : le journalisme politique au risque de la connivence*, Paris, Éditions Les Petits Matins.
- MABI C. (2013), *Analyser les dispositifs participatifs par leur design. Manuel d'analyse du web*, Paris, Éditions Armand Colin.
- MAYOUX S. (2018), « L'éclairage décevant de la Cour de cassation sur le caractère privé des propos tenus par un salarié sur Facebook », *Gazette du Palais*, n° 37, p. 24.
- MOREAU M.-A. (2018), « Regards croisés sur l'exercice des compétences sociales dans l'Union européenne », dans BARBOU DES PLACES S., PATAUT E. & P. RODIERE (dir.) (2018), *Les Frontières de l'Europe sociale*, Paris, Éditions Pedone.

RADE C. (2014), « Le financement des syndicats à l'heure de la réforme de la démocratie sociale », *Droit social*, pp. 697-702.

REVAULT D'ALLONNES M. (2018), *La Faiblesse du vrai : ce que la post-vérité fait à notre monde commun*, Paris, Éditions du Seuil.

ROSEN L. (1989), *The Anthropology of Justice: Law as Culture in Islamic Society*, Cambridge, Cambridge University Press.

STENCEL M. (2018), « The Number of Fact-checkers around the World: 156... and Growing », *Duke Reporters' Lab*, 7 août [En ligne] <https://reporterslab.org/the-number-of-fact-checkers-around-the-world-156-and-growing/>

TROUDE-CHASTENET P. (2018), « Fake news et post-vérité. De l'extension de la propagande au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France », *Quaderni*, vol. 96, pp. 87-101.

WARDLE C. & H. DERAKHSHAN (2017), *Information Disorder. Toward an interdisciplinary framework for research and policymaking*, Rapport pour le Conseil de l'Europe.

WATINE T. & M. BEAUCHAMP (2000), « Journalisme public et gestion des enjeux sociaux. Étude de la campagne "spécial emploi" du journal *Le Soleil* de Québec », *Communication Information médias théories pratiques*, vol. 19, n° 2, pp. 93-126.

NOTES

1. Loi n°2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information.
2. CJUE, 13 mai 2014, *Google Spain SL et Google Inc. contre Agencia Española de Protección de Datos (AEPD) et Mario Costeja González*, Affaire C-131/12.
3. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
4. Directives européennes MIF à partir de 2004.

AUTEURS

JIMMY BORDARIE

MCF en psychologie sociale, QualiPsy, Université de Tours (France) - jimmy.bordarie@univ-tours.fr

AUDREY DAMIENS

MCF en droit privé, IRJI François-Rabelais, Université de Tours (France)

NATHALIE LEVY

MCF en sciences économiques, IRJI François-Rabelais, Université de Tours (France) - nathalie.levy@univ-tours.fr